



CERTIFICAT

Extension de garantie

Par la présente, nous confirmons l'extension de la garantie pour les produits de tuyauterie du système de chauffage au sol MAINFLOOR:

Tuyau PE-RT (imperméable à l'oxygène grâce à la barrière anti-oxygène (BAO)):

10x1,3; 14x1,5; 14x2,0; 15x1,5; 16x1,5; 16x2,0; 17x2,0; 18x2,0; 20x2,0 et 25x2,3

Tuyau composite PE-RT/Aluminium/PE-RT: 16x2,0

Pendant une période de 10 ans, nous nous porterons garants:

- 1) Pour le remplacement des systèmes de tuyauterie MAINFLOOR en cas de dommage manifestement dû à des défauts de fabrication ou de matériau.
- 2) Pour tout dommage causé par des défauts de fabrication aux biens des tiers et pour toutes pertes consécutives à ce dommage.
- 3) Pour les frais occasionnés à des tiers, relatifs au retrait, au démontage, au désassemblage et à l'élimination des produits défectueux ainsi qu'au montage et à la pose des produits non-défectueux fournis par nos soins.

La garantie s'étend à tous les composants des systèmes mentionnés ci-dessus, tels que les tuyaux et les raccords, à condition qu'ils soient fournis par nous. Aucune garantie n'est accordée en cas d'erreur de pose et d'installation. La documentation technique et les directives d'application sont à respecter impérativement. La couverture est prévue par une assurance de responsabilité civil produit étendue, conclue avec une compagnie d'assurance allemande renommée, incluant les montants d'assurance suivants:

Montant forfaitaire de 3.000.000,- EUR pour couvrir les dommages corporels ainsi que les pertes économiques issues des dommages aux biens et aux produits

Montant maximum de 2.000.000,- EUR prévu pour une personne individuelle.

Schweinfurt, le 1er décembre 2021

Dieter Pfister
Directeur général

Michael Pfister
Directeur général